

## **Lettre ouverte - La mémoire du pays est-elle en péril ?**

Le nouveau gouvernement qui a pris ses fonctions ce mois-ci peut être appelé ?innovateur? à bien des égards. L'on peut toutefois se demander si ?nouveau? est toujours synonyme de ?mieux?. Pour les établissements scientifiques qui ont poursuivi leurs activités au niveau fédéral depuis la deuxième phase de la réforme des institutions en 1980, les nouvelles sont en tout cas plus que sombres. Les institutions culturelles nationales ont déjà, par l'intermédiaire du directeur de La Monnaie, protesté, mais les restrictions budgétaires frappent également les établissements scientifiques fédéraux (ESF).

L'accord de gouvernement consacre un chapitre particulièrement long à Belspo, le Service public de programmation (SPP) qui assure la gestion administrative des ESF et des programmes de recherche qui ont gardé leur caractère national, ainsi qu'aux ESF eux-mêmes. Ce chapitre comprend certaines intentions révolutionnaires, mais le texte reste vague sur de nombreux points. Nous attendons impatiemment la concrétisation de ces intentions ainsi que la vision de notre nouvelle Secrétaire d'État et sommes évidemment prêts à présenter nos propres idées, ambitions et solutions et à se concerter avec les instances politiques.

Nous sommes, en outre, confrontés aux restrictions budgétaires drastiques imposées par le Conseil des Ministres, comme c'est le cas pour tous les services publics fédéraux. Nous devons réaliser, en 2015, une économie de 4% au niveau du personnel et de 20% sur le plan de notre fonctionnement. Dans les quatre ans qui suivront, les dotations seront encore diminuées de 2% par an. Cela signifie, pour les ESF actifs dans le domaine de la documentation ? c'est-à-dire les Archives de l'État, la Bibliothèque royale de Belgique et le CEGESOMA (Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines) ?, que leurs missions scientifiques ainsi que le service au public sont compromis considérablement. Dans ce qui suit, nous vous présentons de manière concise quelles seront les conséquences catastrophiques de ces restrictions budgétaires pour ces établissements vulnérables que nous pouvons qualifier sans aucune prétention de ?mémoire de notre pays?.

La mémoire nationale

*Les Archives de l'État gèrent 18 dépôts répartis dans l'ensemble du pays et ont entre autres comme mission d'assurer la conservation durable d'archives d'origine diverse et de les rendre accessibles pour la recherche par les générations actuelles et futures. Depuis de nombreuses années, les Archives de l'État ont deux ambitions: contribuer de façon utile à la modernisation des services publics (services publics numériques, ?open government?) et réaliser la numérisation de parties importantes de la ?mémoire du pays?.*

*L'accord de gouvernement ambitionne de mettre en place une ?autorité fédérale numérique? pour la fin de la législature. Il estime que chaque service public fédéral doit ?se débarrasser du papier? et ? à très juste titre ? que ?cela permettra de gagner de la place, de libérer plusieurs kilomètres d'étagères tout en favorisant la diffusion et la consultation des archives historiques auprès du public?. Les Archives de l'État ont précisément pour mission légale de sélectionner les archives historiques et d'autoriser la destruction des documents sans intérêt ni administratif, ni juridique, ni historique ou scientifique. Partout dans le pays, des superficies considérables sont ainsi libérées, générant des économies substantielles. L'opération, tout en préservant la mémoire du pays, contribue donc à rendre l'administration plus efficiente. Si les budgets pour l'extension et l'entretien des dépôts d'archives ne sont pas maintenus, ces transferts ne seront toutefois plus possibles. En voyant leur personnel se réduire, comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà, les Archives de l'État ne pourront évidemment pas accélérer le tri, le classement et le transfert des kilomètres de dossiers. Quant à organiser l'archivage électronique, il n'a pas encore été possible, avec les moyens actuels, de seulement étudier correctement cette question complexe et de rattraper notre retard sur d'autres pays. Cela suppose en effet un investissement considérable, tant en personnel qualifié qu'en équipement IT. Contrairement à ce que l'on croit souvent, la digitalisation et le service public on line ne sont pas gratuits : ils ont un prix.*

*La mission des Archives de l'État devient toujours plus importante et compliquée, l'infrastructure à entretenir est de plus en plus étendue et le client (numérique) devient de plus en plus exigeant, alors que les budgets ne cessent de diminuer. Les économies supplémentaires ne pourront être réalisées que par la fermeture de plusieurs dépôts d'archives, mais cela est impossible à réaliser en un an. En effet, supprimer des établissements implique un prix.*

Manuscrits Gruuthuse

*La Bibliothèque royale de Belgique joue un rôle essentiel au niveau de la préservation de la mémoire historique, scientifique et artistique de la Belgique. Elle met à la disposition de la communauté non*

*seulement des collections patrimoniales historiques de renommée internationale, mais également des publications belges et nombre de publications étrangères actuelles que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Avec cette coupure sèche structurelle de près de 30% de nos budgets, les missions centrales de l'institution et un service public de qualité pour tous ne pourront plus être assurés tout en garantissant un minimum d'excellence. On en sera réduit à toucher à notre ?core business?.*

*Pour ce qui est des collections patrimoniales de la Bibliothèque royale de Belgique, parmi lesquelles des manuscrits, des estampes et des incunables précieux connus de par le monde, le budget des acquisitions est entièrement supprimé. Ceci aura pour conséquence que d'importantes pièces patrimoniales nationales partiront à l'étranger. Le gouvernement est-il prêt à voir partir d'autres pièces telles que le manuscrit de Gruuthuse ?*

*Non seulement notre participation à la préservation, à la communication et à la valorisation de l'héritage culturel de notre pays ne sera plus pleinement assurée, mais sont aussi fondamentalement compromises la poursuite et donc la réussite finale de nos ambitions déjà largement engagées et concrétisées dans le développement numérique, la valorisation des collections et l'accompagnement des publics !*

*Avec la désignation d'un ministre de l'Agenda numérique, la Bibliothèque pouvait espérer que le gouvernement aurait une attention particulière pour le développement des collections numériques dans une institution comme la Bibliothèque. Avec ces mesures, la Bibliothèque ne pourra plus participer à ce développement stratégique qui se doit d'être intégré à l'agenda numérique du gouvernement. Nous ne serons plus non plus en mesure d'offrir aux étudiants, aux chercheurs et finalement à toute la population un accès à la littérature scientifique étrangère nécessaire à l'élaboration du travail scientifique. Il s'agit donc plus largement d'une coupure radicale et unilatérale dans l'accès de base à la connaissance pour tous.*

La fin du CEGESOMA ?

*Au CEGESOMA, le fonctionnement du Centre entier est compromis. Il s'agit d'une institution de taille réduite et relativement jeune (créée en 1969), qui joue toutefois depuis plusieurs décennies un rôle central dans le paysage de l'histoire contemporaine: en sa qualité de centre d'expertise de renommée internationale pour les années sombres de l'histoire belge et européenne au cours du siècle passé, notamment pour les deux conflits mondiaux et la Guerre froide; en sa qualité de plate-forme et de point de contact pour les collègues des universités au nord et au sud du pays; finalement et de plus en plus en sa qualité d'acteur culturel avec ses expositions et publications historiques destinées aux public.*

*Des années de restrictions budgétaires ainsi que la non-indexation des crédits de personnel dans la dotation ont complètement érodé le financement du personnel statutaire (aucun employé du CEGESOMA ne bénéficie d'un statut de fonctionnaire). En 2015, toutes les réserves seront entièrement épuisées et nous ne garderons qu'un crédit de fonctionnement négligeable. En 2016, nous ne pourrons que licencier du personnel ?dont la prime de licenciement sera plus élevée que le salaire annuel. Si rien n'est fait, la survie du CEGESOMA est en jeu !*

Nous sommes ambitieux et sommes ouverts à toute forme de synergie intelligente à différents niveaux. Toutefois, pour pouvoir évoluer et rester en mesure de réaliser ces ambitions en tant qu'établissements scientifiques fédéraux, il faut investir au lieu de continuer à imposer des économies budgétaires !

C'est pourquoi nous posons, ensemble, la question suivante en toute clarté: le gouvernement fédéral souhaite-t-il donner aux établissements documentaires que sont les Archives de l'État, la Bibliothèque royale de Belgique et le CEGESOMA des chances de survie en assurant leur financement de manière stable ? Dans son accord, le nouveau gouvernement s'engage à évaluer les subsides aux établissements et de les implémenter à nouveau d'ici la mi-2015. Nous ne pouvons qu'espérer que l'on trouvera à cette occasion une solution pour annuler ou au moins atténuer les conséquences désastreuses de ces restrictions budgétaires linéaires et pour nous offrir la chance d'avancer !

Patrick Lefèvre

Directeur général de la Bibliothèque royale de Belgique

Rudi Van Doorslaer

Directeur du Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines

Karel Velle

Directeur général des Archives générales du Royaume

<http://www.kbr.be/>

[www.cegesoma.be](http://www.cegesoma.be)

[www.arch.be](http://www.arch.be)

28 / 10 / 2014